



MUNICIPALITÉ DE GRANDSON

Programme de législature 2017 - 2021

Préambule

Les profondes mutations que connaît l'environnement de la gestion communale au niveau politique, économique et social favorisent la planification d'actions communales sur le moyen terme. Dans ce contexte, les communes restent maîtres de leur destin pour autant que leurs atouts soient valorisés, que les opportunités qui se présentent soient saisies et que les risques potentiels soient suffisamment anticipés. Une telle approche nécessite, en premier lieu, la définition d'un état idéal réaliste correspondant à cette vision à moyen terme, permettant ainsi d'orienter efficacement le plan d'action. Sur cette base, la Municipalité peut réaliser son programme de législature et ainsi donner sa vision du développement de la Commune de Grandson et des axes dans lesquels elle entend inscrire son action pour les 5 prochaines années. Une fois achevé, le suivi de réalisation de ce programme sera assuré par le secrétaire municipal. Un point de situation sera fait annuellement avec la Municipalité.

Vision à moyen terme

De nombreux enjeux attendent la Commune de Grandson ces prochaines années. Dès lors, il convient d'anticiper, de prioriser et de prévoir les prochaines étapes clés du développement communal.

Dans cette perspective, la Municipalité envisage son avenir en s'appuyant sur les axes de développement suivants :

- en termes de population, par une croissance de son effectif liée à la légalisation des différents plans de quartier actuellement en cours. Dans les planifications type agglomération, les visions de développement ont un horizon fixé à 2030 et les perspectives de croissance laissent penser que la population de Grandson pourrait atteindre environ 5'000 habitants.
- en termes de développement économique, par la volonté de soutenir un développement harmonieux et diversifié des activités, de créer des conditions favorables au soutien des emplois et des prestations proposées par nos artisans, nos industries et nos commerces. Le tout s'inscrivant dans un souhait de collaboration intercommunale, consolidant ainsi le rôle de centre régional acquis par la Commune.
- en termes de cadre de vie, par la recherche permanente du bien-être de ses citoyens concrétisée par des actions et mesures visant à offrir un cadre de vie agréable et de ses collaborateurs par des conditions de travail motivantes.

- En termes d'environnement et de paysage, par sa volonté de veiller à la préservation et à l'amélioration des ressources naturelles de qualité qui caractérisent la commune de Grandson (entre lac et jura) et de s'assurer de la prise en considération de la qualité paysagère.

Principes de fonctionnement

La poursuite d'une politique communale contribuant à la réalisation de cette vision passe par la définition d'objectifs relatifs à des problématiques clairement identifiées et justifiant des interventions adéquates. Ainsi, le programme de législature 2017-2021 comporte 23 objectifs distincts répartis selon 10 thèmes principaux et engendrant des activités spécifiques. Chaque projet sera accompagné d'un suivi des réalisations permettant de mesurer régulièrement son état d'avancement ainsi que son taux de réussite.

La réalisation des objectifs fixés incombe à la Municipalité. Il est également de sa responsabilité de créer des conditions cadres favorables.

Les thèmes stratégiques

1. Bâtiments & infrastructures

Objectifs	Projets
• Développer et entretenir les infrastructures communales afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs des différents acteurs. • Mettre aux normes les bâtiments et installations techniques communaux.	• Conduire avec l'ASIGE la réflexion sur les besoins en locaux de l'arrondissement scolaire. • Conduire avec la RADEGE l'analyse en matière d'accueil scolaire des élèves. • Agrandir le bâtiment du service des travaux. • Mise à disposition de nouveaux locaux pour le CMS. • Conduire la réflexion sur la construction d'une extension de la caserne des pompiers. • Analyse des besoins et des synergies avec les sociétés locales en matière de locaux et d'infrastructures.

2. Développement économique et touristique

Objectifs	Projets
• Conduire une réflexion sur les zones d'activité à maintenir et à développer sur le territoire communal de Grandson dans le cadre de la réflexion régionale. • Soigner les relations avec les différents acteurs des milieux économiques (commerces, artisans et industries) • Prendre en considération les différents aspects liés au développement urbain et touristique de la Commune.	• Mise en place du réseau urbain AggloY sur Grandson. • Organiser une rencontre annuelle avec les entreprises de la région, p.ex. sous forme d'une conférence thématique organisée en collaboration avec la SIC. • Evaluer les attentes, les manques et l'évolution potentielle de l'économie locale • Redynamiser la Maison des terroirs - repenser sa fonction - développer un projet « porteur ». • Création d'une entité de gestion du pôle économique de la Poissine. • Améliorer l'accueil des touristes par la mise en place d'un nouveau concept de signalétique communale.

3. Développement urbain et agglomération

Objectifs	Projets
• Poursuivre les projets d'aménagement du territoire dans le cadre du PDCom. • Mettre en place une politique de logement. • Continuer à collaborer au développement des projets au sein de l'AggloY.	• Finalisation de la taxe d'équipement communautaire. • Finalisation du PGA. • Implantation au travers des projets de développement de logements à loyer abordable et/ou adapté. • Poursuivre les études urbanistiques et mettre en place les mesures du projet AggloY. • Requalification des espaces urbains, en particulier ceux des Tuileries.

4. Environnement & énergie

Objectifs	Projets
• Favoriser la biodiversité. • Mettre en œuvre le concept énergétique communal.	• Encourager les plantations pérennes et la gestion différenciée. • Mener à terme le programme de renouvellement du plan directeur de l'éclairage public. • Etendre les projets d'éclairage dynamique aux rues résidentielles. • Promouvoir les économies d'énergie et diminuer la pollution lumineuse. • Sensibiliser les habitants et les commerçants de Grandson aux problématiques énergétiques et environnementales. • Mettre en place un suivi et un contrôle des normes énergétiques en matière de construction.

5. Finances & administration

Objectifs	Projets
• Maîtriser l'endettement communal et assurer un suivi financier. • Améliorer l'efficacité des services communaux.	• Mise en place d'un programme de suivi (PHISA) et monitoring permettant l'établissement de ratios. • Mener une réflexion sur l'organisation des services. • Etablir et déployer une politique RH. • Finaliser la mise en place du système de contrôle interne (SCI). • Mise en place et développement de l'infrastructure informatique et des e-prestations.

6. Politique de communication

Objectifs	Projets
• Se doter d'une politique de communication interne et externe. • Coordonner la diffusion de l'information aux habitants, quels que soient leur âge et leur connectivité.	• Définir la politique de communication en collaboration avec une société spécialisée externe. • Mener une réflexion sur la fonction du site Internet et des outils 2.0. • Mettre en œuvre les mesures et moyens de communication adaptés.

7. Qualité de vie et santé

Objectifs	Projets
• Evaluer les attentes générales de la population et des collaborateurs de la Commune. • Développer une politique de sport et santé. • Développer et maintenir les liens intergénérationnels et favoriser la convivialité et la bienveillance au sein de la Commune.	• Développer un programme santé/sécurité au travail avec et pour les employés communaux. • Renforcer le sentiment d'appartenance et de cohésion du personnel communal. • Réaliser un sondage par thématique sur les attentes de notre population. • Développer le label « Commune en santé ». • Réorganiser les zones d'intérêts publics dédiées aux sports et à la collectivité. • Développer et mettre en valeur les plages et places de jeux. • Collaborer avec les institutions et sociétés locales visant à intégrer les personnes isolées.

8. Relations intercommunales

Objectifs	Projets
• Assurer le rôle de centre régional. • Partager et développer les compétences et ressources entre Grandson et les communes environnantes. • Etudier la faisabilité d'une fusion intercommunale.	• Mutualiser les ressources humaines et techniques spécialisées internes selon les opportunités. • Mettre en place une rencontre annuelle régionale des Municipalités.

9. Sécurité

Objectifs	Projets
• Développer des prestations correspondant aux besoins de la population, après analyse. • Faciliter l'accès à l'information.	• Développer des synergies avec le poste local de la gendarmerie cantonale.

10. Valorisation du patrimoine

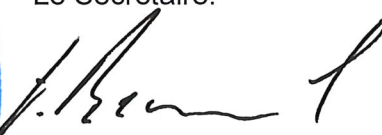
Objectif	Projets
• Valoriser et promouvoir les éléments faisant partie du patrimoine communal naturel et bâti.	• Mettre en avant la valeur du patrimoine forestier et de ses ressources, rapprocher les citoyens de leurs forêts, de leur alpage. • Documenter et soutenir l'entretien du patrimoine historique et bâti.

Conclusions

Les thèmes stratégiques incluant les objectifs et projets présentés dans ce document démontrent la volonté de la Municipalité d'aller dans le sens d'une politique d'ouverture et de proximité en faveur des citoyennes et citoyens. Dans le même temps, elle souhaite aussi développer, avec ses partenaires nationaux, cantonaux, et régionaux les synergies nécessaires et utiles, seules garantes d'une bonne utilisation des deniers publics et d'un développement harmonieux et durable.

La Municipalité, avec le soutien de ses services, mettra tout en œuvre de manière à finaliser les activités décrites et atteindre les objectifs fixés. Elle ne pourra cependant le faire qu'en étroite collaboration avec le Conseil communal et les habitants de Grandson.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:		Le Secrétaire:	
F. Payot		E. Beauverd	

Grandson, le 2 février 2017